

Département de la Lozère

Mairie de Montbrun
48210-Montbrun



Tel : 04.66.48.55.21.

Fax : 04.66.48.46.26.

Messagerie électronique :

Montbrun.mairie@wanadoo.fr

Réf : 2009/267

PROCES-VERBAL

de la réunion
du conseil municipal

Séance du 8 décembre 2009

Étaient présents :

GERBAIL Régine- MARROT Lucien- MAURIN Serge- MICHEL Jean-Luc- MOLINES Bruno-
MONTEILS Jacques - PASCAL Isabelle.

Etaient absentes excusées : CLERMONT Martine- TREBUTIEN Eveline.

➤ Approbation du procès verbal de la séance du 6 novembre 2009.

Il est approuvé à l'unanimité.

➤ Nouveaux points à l'ordre du jour.

Gestion du problème des arbres dangereux le long du Tarn.

➤ Produit des amendes de police relatives à la circulation routière, dotation 2008.

Le 26 octobre 2009, la commission permanente du Conseil Général a décidé de réserver en faveur de la commune de Montbrun une dotation de 1 501.85 € provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour financer le projet de pose de glissières de sécurité en bordure de la voie communale n°1. La dotation affectée représente 30.04% de la dépense prévisionnelle totale égale à 5 541.07 €.

La participation communale s'élève à 4 039.22 €.

Le conseil municipal accepte cette répartition, crée une opération d'investissement correspondant à ces travaux, autorise le maire à réaliser cette opération.

➤ Location de la chasse.

L'association cynégétique Nord-Méjean loue à la commune un droit de chasse sur la forêt sectionnelle de Montbrun, Cros garnon, Cavaladette depuis 1983.

Le tarif de cette location est fixé pour l'année 2010 à 950.00€.

➤ Location site d'embarquement canoës.

Le tarif de la redevance canoës est fixé pour l'année 2010 à 350.00€.

➤ Budget- Décision modificative.

Afin de régler la facture SEDI Equipement d'achat de matériels (décorations de Noël), il convient de procéder aux réajustements des comptes suivants :

Programme 174 : + 240.00€

Programme 176 : - 240.00€.

➤ **Création d'une opération d'investissement -180- Réhabilitation des parapets de la côte- 3eme tranche.**

Dans le même esprit que les réparations de parapets réalisées en 2008 et 2009, une dernière tranche de travaux est envisagée pour 2010.

Elle concerne la section joignant la seconde à la 3eme épingle.

L'entreprise SARL Saint-Pierre a effectué un devis pour un montant de 13 954.21€ TTC.

Le conseil municipal accepte cette proposition, une opération d'investissement sera inscrite au budget 2010.

et sollicite des subventions auprès du Conseil Général au titre des PED, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et de la DIREN dans le cadre de la continuité des travaux inscrits à l'Opération Grand Site, contrat Région-Département en 2009.

➤ **Création d'une opération d'investissement-182- Restauration du plan Napoléonien.**

Le plan Napoléonien de 1836 de la commune est conservé en mairie sur décision dérogatoire prise par monsieur le préfet de la Lozère par arrêté en date du 5 décembre 2005.

Sur demande du maire, compte tenu de l'obligation de sauvegarde de ce document placé sous notre responsabilité, les établissements Jean Kossmann ont établi un devis de restauration de ce plan Napoléonien.

Voir devis détaillé - Voir liste des communes de Lozère ayant fait exécuté ce travail par ce prestataire.

Le montant total des travaux s'élève à 2 509.93€ HT, soit 3 001.87€ TTC.

Le conseil municipal approuve cette opération, sollicite une subvention du Conseil Général au titre des PED.

➤ **Réforme des Collectivités Territoriales. Motion de protestation.**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle,

Considérant que la commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,

Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,

Considérant que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,

Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,

- Dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,
- Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,
- Soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint,
- Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.

➤ **Convention d'adhésion au service de Médecine Préventive.**

Madame le maire expose qu'il convient de renouveler la convention d'adhésion au service de médecine de prévention, conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et la commune qui prendra effet le 1^{er} janvier 2010.

Ce service de surveillance médicale a pour but de répondre aux obligations des employeurs publics et de se conformer au statut de la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve cet exposé, accepte les termes de la convention, autorise madame le Maire à signer la convention conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et la commune ainsi que tout document relatif à cette décision.

En complément de l'ordre du jour-

➤ **Gestion du problème des arbres dangereux le long du Tarn.**

Les travaux d'expertise par la Coopérative lozérienne et Gardoise « La Forêt Privée », basée à Mende, ont été réalisés et financés par la commune pour un montant de 556.14€.

Ce travail a été fait en partenariat avec David Meyrueis, le technicien de rivière du SIVOM Grand Site, qui a apporté une aide très efficace à la commune.

Par ailleurs, le SIVOM Grand Site apporte une aide de 80% du montant des travaux dans le cadre de sa mission de gestion de l'EAU, particulièrement quant à l'entretien des berges de la rivière.

Quatre niveaux de priorité ont été définis.

Dix propriétaires de terrains concernés par des arbres classés en priorité 1 et 2 ont été contactés dans une troisième étape et donc un troisième courrier.

Un détail précis de la dépense correspondante à chacun était joint, ainsi qu'une convention d'autorisation de travaux et de prise en charge de 20% du coût global de l'intervention par l'entreprise AIDER, somme qui sera à rembourser à la commune qui en fera l'avance.

Ce problème de sécurité et d'exploitation des arbres est traité avec le souci constant de ne pas bouleverser la configuration de ce site magnifique qui longe le bord du Tarn en contre bas du village de Montbrun.

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le maire

Régine Gerbail